

**RAPPORT N° 05/6-12**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**CHEMIN DES BENJOINS A BOIS-DE-NEFLES**  
**TRAVAUX D'AMENAGEMENT**

**APPROBATION DE L'OPERATION ET DU PLAN DE FINANCEMENT**

**AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION DU DEPARTEMENT**  
**AU TITRE DU CONTRAT D'AIDE AUX COMMUNES 2005/ 2007**

Le Département a alloué à Saint-Denis une enveloppe globale triennale de 7 268 352,00 € au titre du Contrat d'Aide aux Communes pour les années 2005 à 2007. Dans ce cadre, la Commune a la possibilité de financer des projets qui répondent à certains critères, et rentrent dans certains domaines comme celui de la voirie.

La Commune souhaite engager des travaux d'aménagement du Chemin des Benjoins, et se propose de financer l'opération au titre du CAC.

Le Chemin des Benjoins, situé sur la partie haute de Bois-de-Nèfles, présente des dégradations importantes dues au ruissellement des eaux pluviales (voie en forte pente), les réseaux étant inexistant. La collectivité se propose d'aménager cette voie en chaussée bétonnée. L'objectif est de permettre une meilleure desserte de la zone pour les résidents, mais également pour les propriétaires agricoles.

**Plan de financement prévisionnel**

- Estimation totale du projet		300 000,00 € HT
. Participation du Département	(85 %)	255 000,00 € HT
. Part de la Commune	(15 %)	45 000,00 € HT

Je vous demande, en conséquence :

- d'approuver le projet, ainsi que le plan de financement correspondant,
- de m'autoriser à solliciter la subvention auprès du Département.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**POUR LE DEPUTE-MAIRE ABSENT**  
**LE 1<sup>ER</sup> ADJOINT**



Jacques MOREL

DELIBERATION N° 05/6-12  
du Conseil Municipal  
en séance du jeudi 15 septembre 2005

OBJET

CHEMIN DES BENJOINS A BOIS-DE-NEFLES  
TRAVAUX D'AMENAGEMENT

APPROBATION DE L'OPERATION ET DU PLAN DE FINANCEMENT

AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION DU DEPARTEMENT  
AU TITRE DU CONTRAT D'AIDE AUX COMMUNES 2005/ 2007

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiées ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 05/6-12 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Député-Maire, présenté au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve le projet d'aménagement du Chemin des Benjoins à Bois-de-Nèfles.

ARTICLE 2

Approuve le plan de financement correspondant :

- Estimation totale du projet		300 000,00 € HT
. Participation du Département	(85 %)	255 000,00 € HT
. Part de la Commune	(15 %)	45 000,00 € HT

**DELIBERATION N° 05/6-12**

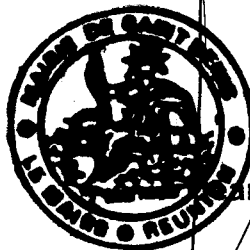
**ARTICLE 3**

Autorise le Député-Maire à solliciter la subvention auprès du Département au titre du Contrat d'Aide aux Commune 2005/ 2007.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le **22 SEP. 2005**

**POUR LE DEPUTE-MAIRE ABSENT  
LE 1<sup>ER</sup> ADJOINT**



**Jean-Jacques MOREL**

*[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*